Université
Michel de Montaigne
Bordeaux 3
Secrétariat Général

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 6 MARS 2009 -

Etaient présents ou représentés : M. BAUDORRE, M. BEYLOT, M. GOZE, M. JOURDAN, M. PORTINE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DINCLAUX, M. ERTLE, M. HOYAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. GIRON, Mme VAILLANT, M. CASTEX, M. CHUPIN, M. DELMOLY, M. REIFFERS, M. SIRE.

.

Monsieur le Président ouvre la séance à 9 heures.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2009

Monsieur RICHARD se déclare satisfait de la précision du compte-rendu des débats.

Monsieur GIRON souhaite préciser, sur la partie du compte-rendu relative à la répartition des grandes masses du FSDIE, qu'il avait exprimé le souhait d'une information « par courrier ».

Il rappelle qu'il avait, à cette occasion, demandé le vote d'une motion qui n'avait pas été mise aux voix.

Monsieur CHUPIN souhaite insister sur le fait que les indicateurs cités sur la production scientifique des chercheurs français par rapport à celle des autres pays tenaient compte de la dépense publique.

Monsieur ERTLE souhaite voir reformulé le compte-rendu de son intervention, de la manière suivante : « les bilans positifs des grands programmes de coopération internationale témoignent de l'efficacité scientifique universitaire française ».

Le Président, après avoir constaté l'épuisement du tour de parole, propose de mettre au vote le procès-verbal ainsi modifié qui est adopté à l'unanimité.

II - DEFINITION DES MODALITES DE L'ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil dans quelles mesures le cadre de la loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités est venu bousculer les statuts et le règlement intérieur de l'université.

Après avoir rappelé la qualité du travail de la Commission des Statuts qui avait conduit à la proposition des statuts qui avaient été soumis au Conseil lors de la séance du 7 novembre, il souhaite que le Conseil se dote des moyens juridiques d'éviter tout contentieux ultérieur sur le processus de l'élection présidentielle.

Il donne ensuite lecture aux membres du Conseil du projet d'additif au règlement intérieur relatif aux modalités d'élection du Président.

Monsieur JOURDAN demande l'annulation du 3ème alinéa qu'il considère comme redondant et superflu.

Monsieur PEBARTHE souhaite que l'on remplace le terme de « carte d'identité » par celui de « pièces d'identité ».

Monsieur GIRON rappelle que la LRU a créé le statut de suppléant. Il attire l'attention des membres du Conseil sur le débat soulevé lors de l'examen du projet de révision des statuts sur la notion des rôles respectifs du titulaire et de son suppléant quant à la question du vote par procuration.

Après avoir indiqué aux membres du Conseil que les élus étudiants absents s'étaient excusés auprès de lui, il annonce que l'ensemble des élus étudiants sont favorables au fait que la procuration puisse être envoyée par le titulaire. Il met en avant la logique de la responsabilité politique du titulaire qui doit le conduire à bénéficier d'une priorité pour l'expression de la procuration.

Monsieur PEBARTHE, compte tenu de l'unanimité de la position du collège étudiant, souhaite que leur demande de modification soit entendue.

Monsieur LOQUAY et Monsieur JOURDAN approuvent à leur tour la proposition de Monsieur GIRON.

Monsieur CHUPIN propose que l'on exige la justification d'une absence « légitime ».

Monsieur SIRE exprime sa crainte d'une procédure extrêmement lourde qui avait été écartée par la Commission des Statuts.

Monsieur BAUDORRE rappelle à son tour la qualité du travail développé par la Commission des Statuts. Il exprime sa volonté que l'université se dote des modalités d'élection les plus rigoureuses. Il rappelle que la préparation du travail présenté aux membres du Conseil avait d'abord été envisagée dans le sens d'une simple adaptation des modalités d'élection prévues par la LRU dans le cadre du décret de 1984 relatif aux modalités d'élection du Président.

Il considère que si, finalement, l'université a choisi de procéder à la rédaction d'un véritable additif au règlement intérieur, il est préférable de revenir au plus près aux conclusions des travaux de la Commission des Statuts. Il estime en effet que cet additif au règlement intérieur constitue en fait une véritable modification des statuts actuels de l'université. Il propose donc de revenir à la notion de collège électoral et au nombre maximum de mandat proposé par les travaux de la Commission.

Monsieur RICHARD félicite les étudiants pour leur persévérance et leur unanimité dans leurs démarches. Il conteste la notion de complexification de la procédure liée à l'hypothèse du vote par procuration confié au titulaire.

Monsieur POLI se déclare lui aussi favorable à ce que ce soit le titulaire qui obtienne la possibilité de voter par procuration.

Monsieur BEYLOT et Monsieur ERTLE proposent de se référer aux travaux de la Commission des Statuts.

Monsieur BAUDORRE soulève la question du nombre de tours à organiser avant la possibilité d'appel à des nouvelles candidatures.

Monsieur SIRE rappelle les raisons du choix de la Commission des Statuts qui avait proposé l'organisation de 2 séances de 4 tours afin de permettre voire provoquer les discussions entre les candidats déclarés.

Monsieur POLI exprime le souhait de conserver les modalités proposées par la Commission des Statuts et attire l'attention des membres du Conseil sur le fait que la nouvelle modalité proposée conduirait inévitablement à la nomination d'un administrateur provisoire en cas d'absence de majorité le 20 mars.

Monsieur le Président soumet ensuite au vote des membres du Conseil le document ainsi modifié. Le projet est adopté à l'unanimité.

III - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur PEBARTHE présente aux membres du Conseil la motion adoptée en Assemblée Générale des Personnels sollicitant le Président sur la question des retenues pour jour de grève. Il demande des précisions sur la nature des informations transmises au Rectorat sur la question.

Il exprime le sentiment d'exaspération de certains collègues devant les dispositions adoptées par la CPU qui n'expriment même pas la demande d'un moratoire sur le dossier de la « mastérisation ». Il annonce que ce sentiment d'incompréhension est susceptible d'alimenter le risque d'une certaine radicalisation du mouvement en cours.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur RAMBAUD qui rappelle la réglementation en matière de retenue pour fait de grève.

Monsieur JOURDAN souligne que selon lui le bouclage actuel permet d'éviter le risque de blocage « traditionnel ».

Monsieur POLI rappelle qu'en 1995 des journées banalisées avaient été mises en place.

Monsieur RICHARD déclare comprendre l'exaspération et l'émotion qui conduisent à envisager le blocage. Il souligne cependant la modération des positions des étudiants qui n'envisagent le blocage « dur » que comme le dernier recours.

Monsieur ERTLE, après avoir exprimé sa préférence pour le « bouclage » plutôt que le « blocage », se prononce favorablement à la suggestion de la banalisation des journées de mobilisation nationale.

Monsieur GIRON soulève la question de l'organisation du second semestre. Il demande à ce que l'université s'empare de la problématique de la communication des notes du 1er semestre. Il souhaite pour cela la mise en place d'une Commission de Travail.

Monsieur BEYLOT pose à son tour la question de la validation du second semestre et des modalités de contrôle des connaissances. Il propose la réunion rapide de la Commission de la Pédagogie. Il souligne cependant l'apparent paradoxe entre la demande de Monsieur GIRON de communication des notes du 1er semestre et les votes de l'Assemblée Générale appelant à la rétention des notes.

Monsieur GIRON pose la question de la légitimité respective du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

Monsieur BAUDORRE évoque le caractère de plus en plus préoccupant des questions actuelles. Il souligne la difficulté d'obtenir, malgré ses nombreuses rencontres avec les collègues des UFR, un réel état des lieux de la situation des enseignements réalisés.

Monsieur GOZE souligne le paradoxe constaté entre le blocage des enseignements et le dynamisme des actions de recherche. Il rappelle que les UFR ISIC, « Aménagement » et l'EGID se sont prononcées contre le blocage. Il insiste sur la diversité des situations rencontrées dans l'université. Il se prononce favorablement à la proposition de banalisation des journées de mobilisation nationale. Il souhaite également la réunion de la Commission de la Pédagogie.

Monsieur RICHARD refuse d'opposer les situations des étudiants sur la base de clivage « Filières professionnelles ou pas / Stages ou pas ».

Monsieur PEBARTHE considère que l'on sous-estime le degré d'exaspération des collègues et des étudiants. Il considère que la banalisation n'est plus adaptée à la situation actuelle. Il pense que le bouclage actuel permettra de prendre en compte la diversité des situations exprimées.

Monsieur JOURDAN rappelle que le blocage « traditionnel » doit être évité dans toute la mesure du possible. Il souligne le fait que, dans certaines UE, un seul cours a été organisé sur l'ensemble du second semestre. Il estime que le mouvement actuel fera au minimum la « jonction » jusqu'à la journée de mobilisation nationale prévue le 19 mars prochain. Il s'inquiète des modalités d'organisation des examens du second semestre.

Monsieur BAUDORRE rappelle aux membres du Conseil que l'université n'a pas été en mesure de respecter le calendrier initial de communication des notes du premier semestre aux étudiants.

Monsieur le Président souligne son attachement à la valeur des diplômes délivrés par l'université dans un contexte marqué par la baisse des effectifs. Il rappelle la différence de légitimité entre le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale. Il exprime sa crainte d'un semestre « blanc » si la situation devait venir à perdurer.

Sur la question de Monsieur PEBARTHE relative aux positions de la CPU, Monsieur le Président présente aux membres du Conseil la réalité et la complexité des travaux de cette Conférence. Il rappelle le principe de travail visant à rechercher des positions réunissant la diversité des positions et des attentes de chacune des universités. Il souligne la qualité du travail et du dialogue avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur qui permet de s'approcher aujourd'hui de la définition d'un compromis acceptable pour chacune des

parties. Il oppose à cette qualité de travail le refus du Ministre de l'Education Nationale de recevoir une délégation de la CPU.

Il rappelle que, à la suite d'un long débat, la motion lue par Monsieur PEBARTHE a été adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Monsieur PEBARTHE revient sur l'idée qu'il considère comme scandaleuse de ne confier qu'un tiers-temps de formation aux stagiaires afin de permettre « l'économie » de 10 000 postes.

Monsieur GIRON pose la question des stages et des bourses prévues pour les étudiants. Il souligne la situation d'un gouvernement élu jusqu'en 2012 et pose la question de l'attitude des personnels enseignants lors des prochaines situations prévisibles de tensions sociales.

Mme BOULERIE souligne le caractère nouveau du bouclage actuel dans lequel les enseignants sont largement mobilisés. Elle exprime son opposition au blocage qui symbolise le danger de la radicalité pour l'avenir de l'université. Elle fait le constat d'une lente dégradation de la situation. Elle estime que le gouvernement, en refusant le dialogue, pousse à la radicalisation de l'opposition. Elle se sent exaspérée par l'incapacité de l'université à protéger les étudiants des licences « généralistes ».

Monsieur HOYAUX rappelle la maxime « pour vivre heureux vivons cachés » qui lui semble avoir été adoptée par certains de ses collègues. Il estime que, à l'université comme à la Poste ou à France Telecom, il n'y aura bientôt plus que des contractuels et des précaires. Il signale qu'il fait partie de ceux qui ont assuré le plus de cours durant le début du second semestre car il a souhaité préparer les cours qui devaient « alimenter » les prochains TD. Il estime que le risque de discrimination entre ceux qui avaient des cours et les autres rendait inévitablement nécessaire un blocage qu'il espère court mais intense.

Monsieur RICHARD se déclare sensible à l'analyse développée par Mme BOULERIE. Il rappelle que la mobilisation actuelle est liée à la remise en cause des missions historiques de l'université. Il rappelle qu'il considère le choix du « bouclage » comme une décision par défaut qui n'a pas été prise à la « légère ».

Monsieur PEBARTHE rappelle qu'il a difficilement réussi à dissuader le Comité de Mobilisation de mettre au vote de l'AG le principe d'un blocage complet de l'université. Il souligne, avec le recul sur les derniers évènements, la pertinence de l'action des étudiants contre la mise en œuvre de la loi LRU. Il dénonce le fait que le gouvernement refuse de reconnaître la pleine légitimité des organisations syndicales dans la gestion de la mobilisation en cours.

Monsieur CHUPIN estime que l'Etat a confié à l'université la responsabilité de délivrer aux étudiants une formation qui doit les préparer à l'exercice d'un emploi. Il comprend pleinement l'inquiétude des étudiants de voir « sacrifier » un semestre d'enseignement.

Monsieur JOURDAN déclare que les universités sont très loin d'être les seules responsables de la situation économique et sociale actuelle.

Monsieur ERTLE, en se basant sur l'expérience de la crise des mineurs anglais sous le gouvernement THATCHER, exprime sa crainte de voir le Président de la République s'enfermer dans un dogmatisme exacerbé.

Monsieur GIRON souhaite que le Conseil se positionne sur la question des notes du premier semestre ainsi que sur la question des décisions prises en AG.

Monsieur RICHARD ne souhaite pas que le Conseil se prononce sans prendre l'avis des UFR. Il évoque la situation économique de l'université de Yale qui s'est trouvée contrainte de licencier 20 % de ses effectifs d'enseignants-chercheurs.

Monsieur le Président se déclare favorable à la demande de Monsieur GIRON d'une prise de position du Conseil d'Administration. Il propose que le Conseil demande aux enseignants de communiquer les notes aux étudiants.

Monsieur GIRON précise alors qu'il souhaite maintenir un consensus entre les positions des AG et celles du Conseil d'Administration.

Monsieur HOYAUX rappelle que le principe des rétentions a été voté par les UFR et souhaite que le Conseil laisse aux UFR le soin de se positionner sur cette question. Il propose que l'enseignant-référent soit chargé de garantir le lien pédagogique entre l'université et l'étudiant de L1.

Monsieur PEBARTHE souhaite également que chaque UFR garde la responsabilité de son propre positionnement sur la question de la rétention des notes.

Monsieur BEYLOT attire l'attention des membres du Conseil sur la nécessité urgente de révision du calendrier du second semestre.

Monsieur CHUPIN se déclare favorable à la communication des notes aux étudiants.

Monsieur BAUDORRE souligne le décalage entre des UFR qui demandent des consignes claires à l'équipe de direction et le refus de certains membres du Conseil de voir le CA se positionner.

Devant le constat de la divergence des points de vue des membres du Conseil, Monsieur le Président décide de ne pas soumettre au vote du Conseil la question d'éventuelles consignes à donner aux UFR sur la rétention des notes.

Le Président clôt la séance à 13 heures.

Le Président,

SINGARAVÉLOU